

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 MARS 2011

Présents : Mesdames ACKERMANN, ANDRAULT, BRENAC, CHARRON, DURAND-SMET, GERMAINE, PETIT, ROTELLI.

Messieurs : BEN KEMOUN, CHASSANY, FLAMANT, HEILBRONNER, LACHAUX, PAUWELS, PROVOST.

Absent ayant donné pouvoir : Mr ENJALRAN à Mme CHARRON, Mr NIVARD à Mme GERMAINE, Mr MARGUERITTE à Mr FLAMANT

Secrétaire de séance : M. PAUWELS

1. A la suite de l'analyse élaborée en commission au sujet de la demande émanant du groupe Montessori.
Il est décidé de ne pas donner suite à la demande de Montessori dans l'immédiat, mais de lancer une étude prospective sur les utilisations possibles des parcelles appartenant à la commune est susceptible de recevoir divers équipements d'utilité publique tel que le prévoit le PLU.
Cette étude sera menée par un groupe comprenant Mmes BRENAC, GERMAINE et Mrs ENJALRAN, LACHAUX. Mesure adoptée par 14 pour, 3 contres et 1 abstention.
2. La création d'un verger communal sur le terrain actuellement en friche entre le Ru et les constructions du Champ du Caillou est voté à l'unanimité. Ce projet sera piloté par Mr NIVARD.
3. La convention constitutive d'un groupement de commande avec Feucherolles pour la réalisation d'une circulation douce (piste cyclable) entre Chavenay et Feucherolles (chemin des Bœufs) avec Chavenay comme maître d'ouvrage est approuvée à l'unanimité.
4. Les trois projets qui pourraient faire l'objet du prochain contrat rural (largement subventionné) sont les suivants :
 - Réaménagement des vestiaires du stade (1 abstention)
 - Création d'une salle multisports sur l'emprise du terrain de tennis (unanimité)
 - Réalisation d'un terrain de foot en surface synthétique. Rejeté par le conseil, il faudra donc envisager un autre dossier.
5. La vente d'une partie de la parcelle 332 à 5 riverains du Chemin du Bois au prix de 15 €/m², qui permet pour ce montant la création d'un chemin piétons menant au stade Véniel, est approuvée par 17 voix pour et 1 abstention.
6. Suite à l'acquisition des parcelles pour permettre l'alignement de la voirie rue Haute, la commune prendra à charge les frais de levée d'hypothèque de quelques propriétaires (montants modestes) vote unanime.
7. La réfection d'un premier tronçon de la route de l'aérodrome fera l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ex DGE. Si possible également la mise en place d'un sol souple pour les jeux du stade. Vote unanime.
8. La taxe de raccordement au réseau d'eaux usées sera majorée de 2%. Vote unanime.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 MARS 2011 (suite)

9. Les délais qui sont imposés par l'état pour le vote du budget primitif (retard dans l'information aux collectivités) nécessitent de nouvelles dispositions afin de mobiliser les créances dues aux entreprises pour les travaux réalisés au premier trimestre, notamment. Ces dispositions comprennent le retrait d'une délibération antérieure (montant insuffisants) et le vote d'une nouvelle délibération. Unanimité.
10. L'avenant n° 1 avec le PACT (réseau associatif national pour l'amélioration de l'habitat est approuvé à l'unanimité.
11. Le service de la navette vers la gare de St Nom fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général. Vote unanime.
12. Le renouvellement de la convention avec le SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural en IDF) pour un montant de 620 euros est approuvé à l'unanimité.
13. Des annulations de titres (cantine) pour un montant de 649 euros sont entérinées. Vote unanime.

PROCHAIN CONSEIL LE 12 AVRIL 2011